

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00094

PACTE DE GOUVERNANCE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 121

Nombre de présents : 96

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 111

M. Patrick BOUCHET ne prend pas part au vote.

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD,
M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET,
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON,
Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND
représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

Le 02 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210325-02021000940

DATE DE STAMPAGE: 02 avril 2021

Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE,
M. Marc PETIT, M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

PACTE DE GOUVERNANCE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération en date du 05 octobre 2020, le Conseil Métropolitain a décidé de mettre en place un pacte de gouvernance, ainsi que le propose l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales issu de la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la ville et à la proximité de l'action publique.

Un projet de Pacte de gouvernance a été établi et validé par les vice-présidents puis adressé à l'ensemble des Maires des communes membres de Saint-Étienne Métropole.

Le projet a ensuite été l'objet d'un examen par les maires dans le cadre de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 19 janvier 2021, qui ont pu faire part de leurs observations.

En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales, Saint-Étienne Métropole doit adopter ce pacte dans les 9 mois à compter du renouvellement général des membres du Conseil Métropolitain, après avis des Conseils Municipaux rendus sur le projet de pacte dans un délai de 2 mois après sa transmission. Ce pacte de gouvernance, sera également intégré au futur pacte métropolitain.

Considérant que les communes de : Aboën, Andrézieux-Bouthéon, Caloire, Cellieu, Chagnon, Chamboeuf, Châteauneuf, Dargoire, Doizieux, Farnay, Firminy, Fontanès, Fraisses, Genilac, La Fouillouse, La Gimond, La Grand-Croix, La Ricamarie, La Talaudière, La Terrasse-sur-Dorlay, La Tour-en-Jarez, La Valla-en-Gier, Le Chambon-Feugerolles, L'Etrat, L'Horme, Lorette, Marcenod, Rive-de-Gier, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Chamond, Saint-Etienne, Saint-Galmier, Saint-Genest-Lerpt, Saint-Héand, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Priest-en-Jarez, Saint-Romain-en-Jarez, Sainte-Croix-en-Jarez, Sorbiers, Tartaras, Unieux, Valfleury, Villars, ont délibéré favorablement sur le Pacte de Gouvernance,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve le pacte de gouvernance ci-joint.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 9 abstentions comme suit :

Abstentions :

M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Julie TOKHI, Mme Laëtitia VALENTIN

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Gaël PERDRIAU